

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux : Protéger les enfants, c'est NOTRE PRIORITÉ!

**Joliette, le 23 septembre 2021** - C'est sous la thématique « Les enfants, notre priorité! » que ce 18<sup>e</sup> bilan vous présente des DPJ déterminés à améliorer ce qui doit l'être et met en lumière leur engagement renouvelé, solide et immuable pour lutter contre la maltraitance des enfants.

Un accent particulier est mis sur le travail titanesque accompli au cours de la dernière année par les intervenants et leurs collaborateurs. Investis auprès des jeunes, ils ont fait preuve de proactivité pour aider et demeurer en lien avec les enfants et leur famille. Leur présence attentive et leurs interventions ont permis de bien prendre soin des enfants et d'éviter de nombreux drames.

### Statistiques provinciales 2020-2021

- Nombre de signalements traités : **117 904**, soit **323** situations d'enfants signalées/jour. C'est une très légère diminution des signalements traités, comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Nombre de signalements retenus : 44 728. C'est une hausse des signalements retenus de 2,7 %, comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Les signalements proviennent majoritairement des employés d'organismes publics (33 %); les proportions n'ont presque pas bougé par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par la DPJ est toujours le milieu familial (55,4 %). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure avec une personne significative (13 %).

### Statistiques régionales 2020-2021

- Dans la dernière année, sous la direction de Mme Sylvie Lacoursière, DPJ-DP, 9 658 signalements ont été traités, soit 27 situations d'enfants signalées/jour. Il s'agit sensiblement du même nombre qu'en 2019-2020.
- Nombre de signalements retenus pour évaluation : 3 444, soit une diminution par rapport à l'an dernier, alors que 3 501 signalements avaient été retenus pour évaluation.
- Le principal milieu de vie des enfants, qui ont été pris en charge par la DPJ de Lanaudière en 2020-2021, est le milieu familial (55 %).

Pour consulter le Bilan 2020-2021 et les données régionales de Lanaudière : [Site Web du CISSS de Lanaudière/Documentation/Rapports](http://www.cissl.com/Documentation/Rapports).

- 30 -

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière